

Médecin de famille et télémédecine réunis dans un modèle économique

Avec le modèle combiné Combi Care, vous avez le choix.

Vous décidez au cas par cas si vous souhaitez vous faire conseiller par téléphone ou consulter directement votre médecin de famille.

Les étapes de traitement ne sont pas les mêmes pour toutes les questions médicales. Ainsi, en cas de symptômes grippaux ou d'une infection urinaire, la consultation du médecin peut être évitée la plupart du temps, grâce à la télémédecine. Par contre, s'il s'agit de contrôles relatifs au cancer de la peau ou de maux de dos, une consultation sur place est plus efficace. C'est pourquoi, pour la première consultation en cas de questions médicales, Combi Care vous laisse le choix entre:

- télémédecine (Medi24) et
- médecin de famille.

Vos obligations

Visana vous restitue les coûts de prestations économisés, sous forme d'un rabais sur les primes. Le calcul est simple:

- plus les économies sont élevées, plus le rabais sur les primes est important.

Pour atteindre les économies visées, Combi Care prévoit certaines restrictions. Afin d'éviter toute mauvaise surprise en cas de prestations, il convient de respecter les règles ci-dessous.

Première consultation

Pour toute question médicale, adressez-vous soit à Medi24 soit à votre médecin de famille. Il n'est possible de consulter d'autres fournisseurs de prestations (en particulier des spécialistes) que sur délégation de Medi24 ou de votre médecin de famille.

Annonce de la délégation à Medi24

Si votre médecin de famille vous adresse à un autre fournisseur de prestations (p. ex. spécialiste), vous devez impérativement en informer Medi24 (par téléphone ou via Medi24 Navigator).

Retrait de génériques/biosimilaires

- Combi Care rembourse uniquement les coûts des génériques et biosimilaires.
- Informez votre médecin de famille de cette obligation et demandez activement le médicament générique ou biosimilaire auprès du cabinet médical, lors d'interventions ambulatoires à l'hôpital ou à la pharmacie.
- Les préparations originales sont remboursées uniquement lorsqu'il n'existe aucun générique/biosimilaire pour le groupe de substance active correspondant ou lorsque la patiente ou le patient a impérativement besoin de la préparation originale, pour des raisons médicales. Cela doit être explicitement confirmé à Visana par le médecin prescripteur, dans un rapport médical.

Voici ce qui se passe lorsque les obligations ne sont pas respectées

- Lorsque la personne assurée se rend chez un/e spécialiste sans délégation, un avertissement est émis. En cas d'une nouvelle infraction, la facture du/de la spécialiste est refusée et doit être payée par la personne assurée.
- Si des préparations originales sont retirées au lieu des génériques/biosimilaires, les coûts doivent être payés par la personne assurée. Cette sanction est appliquée dès la première infraction, sans avertissement préalable.

Vous trouverez davantage d'informations sur Combi Care, sur les génériques et les biosimilaires sous: visana.ch/fr-combicare

Vous pouvez joindre Medi24 à toute heure du jour et de la nuit et en toute simplicité

Que ce soit par téléphone au numéro 0800 633 225, ou par SMS, WhatsApp, Telegram ou d'autres canaux de messageries numériques. Pour ce faire, il vous suffit de vous inscrire une seule fois et de sélectionner le canal souhaité pour obtenir le conseil médical. Et c'est parti: visana.ch/fr/navigateur-medi24